

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 22.03.2011
3. Partie statutaire
 - 3.1 Rapport du président
 - 3.2 Comptes et approbation des comptes
 - 3.3 Renouvellement de l'organe de contrôle
 - 3.4 Cotisations 2013
4. Nouvelle loi sur les hautes écoles (LEHE)
5. Nouvelle Convention intercantonale HES-SO
6. Profil de formation et de compétences du master en travail social
7. Informations de la HES-SO
8. Tour de table
9. Divers et prochaine séance.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2012

Le PV de la séance du 22 mars 2012 est adopté sans modification. La demande d'AvenirSocial que soit lancée une enquête sur les conditions de la formation en emploi sera examinée lors d'une prochaine séance du comité.

3. PARTIE STATUTAIRE

3.1 Rapport du président

Le président lit son rapport et le distribue (annexe). Ce rapport est approuvé par l'assemblée.

3.2 Comptes et approbation des comptes

Le président commente les comptes distribués en séance (annexe). C. Guinard Dumas livre son rapport en tant que vérificatrice, X. Kaufmann (INSOS) n'ayant pu se libérer à temps pour la seconder, et propose de donner décharge au comité. Les frais de compte de Postfinance sont élevés et devraient encore augmenter prochainement. Il est proposé d'examiner, notamment auprès de la Banque Alternative Suisse, la possibilité de trouver un compte où les charges sont moindres.

Les comptes sont adoptés par l'assemblée sans opposition.

3.3 Renouveau de l'organe de contrôle

C. Guinard Dumas accepte de poursuivre son mandat. Le président va vérifier auprès de X. Kaufmann s'il fait de même.

3.4 Cotisations 2013

Les cotisations 2013 sont maintenues comme en 2012 à CHF 50.-

4. NOUVELLE LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES (LEHE)

Dès 2013, la formation va être rassemblée sous un seul département fédéral, celui de l'économie. Elle sera pilotée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE)¹, qui a été adoptée par les Chambres fédérales en 2011, va remplacer les actuelles Loi sur les HES (LHES) et Loi sur l'aide aux universités (LAU). Elle va donc placer sous un même cadre national l'ensemble des hautes écoles suisses. Sa mise en œuvre est prévue en 2014 ou en 2015 selon l'avancement des négociations entre les cantons au sujet du projet de convention de coopération. En effet, le pilotage politique des hautes écoles va être assuré par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses qui comprend tous les cantons et la Confédération dans sa séance plénière, et plus particulièrement par le Conseil suisse des hautes écoles qui comprendra la Confédération et 14 cantons qui hébergent des hautes écoles sur leur sol. Tout l'enjeu réside dans la désignation des cantons faisant partie du Conseil et de la pondération du poids de leurs voix selon le nombre d'étudiant-e-s.

La LEHE va introduire un nouveau système de financement des hautes écoles à partir de 2017. Pour rappel, les HES sont financées au forfait par étudiant-e en formation bachelor et master mais ont un financement très faible pour leurs activités de recherche. Elle consacre aussi la spécificité de formation professionnelle des HES par son article 26 et son article 25 sur l'admission. Le droit à l'appellation de haute école spécialisée, haute école pédagogique ou université dépendra de la réussite à une accréditation institutionnelle. Ce sera cette évaluation qui ouvrira la possibilité à un financement par la Confédération et les cantons.

Avec cette loi, les hautes écoles seront soumises aux mêmes règles, contrairement à ce qui est le cas aujourd'hui du fait de l'existence de lois différenciées et de l'appartenance à deux départements fédéraux de tutelle.

5. NOUVELLE CONVENTION INTERCANTONALE HES-SO

La nouvelle Convention intercantonale de la HES-SO a été adoptée par les sept cantons sans opposition (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud). Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et consacre l'autonomisation de la HES-SO vis-à-vis des administrations cantonales. Ce nouveau texte introduit des changements substantiels, en particulier dans la gouvernance de la HES-SO. Les principaux éléments de changement sont les suivants :

- Disparition de l'organe de conduite de la HES-SO, le Comité stratégique, qui était composé des Conseiller-ère-s d'Etat des sept cantons signataires et instauration d'un Comité gouvernemental qui assurera le contrôle politique de la HES-SO. Les seules prérogatives académiques qu'il détiendra

¹ <http://www.hfkg.admin.ch/dokumentation/index.html?lang=fr>

- encore sont la création ou la disparition de domaines d'études, l'ouverture et la fermeture de filières de formation et les règles de régulation à l'admission.
- Création d'un Rectorat (avec un recteur et des vice-recteur-trice-s) qui disposera d'un véritable pouvoir de décision.
 - Création de conseils de domaines d'études, présidé par un-e responsable de domaine, qui assurent la conduite des activités académiques des écoles des domaines.
 - Instauration d'un système de convention pluriannuelle d'objectifs entre les cantons partenaires et le Rectorat, convention déclinée en mandats de prestations entre les domaines, les hautes écoles et le Rectorat.
 - Création d'organes participatifs, impliquant le personnel et les étudiants, au niveau des domaines et du Rectorat.
 - Détachement des hautes écoles publiques de leurs administrations de tutelle.

Le fonds de formation pratique destiné au financement de l'encadrement des périodes de formation pratique dans les institutions est maintenu.

De 2013 à l'accréditation institutionnelle prévue vers 2017, la HES-SO va engager une série de travaux pour adapter ses structures et instaurer celles qui sont inscrites dans la Convention.

6. PROFIL DE FORMATION ET DE COMPÉTENCES DU MASTER EN TRAVAIL SOCIAL

Les membres de la Commission Tripartite ont reçu tardivement le document et le questionnaire prévus dans la consultation annoncée lors de la dernière séance au sujet du master. Divers travaux engagés autour du programme pour pouvoir répondre aux conditions posées par le Département fédéral de l'économie pour l'accréditation du master expliquent pour une grande part le retard pris dans la production des documents.

Le texte présentant les besoins de formation s'inscrit dans la série de documents définissant une filière d'études et qui sont nécessaires dans un système qualité. Ce document a été repris après trois ans d'activation de la filière master pour mieux ajuster la formation et l'identification de la particularité de son profil par rapport à d'autres formations de même niveau. Il est prévu de le compléter à l'aide d'une enquête à effectuer auprès des premier-ère-s diplômé-e-s du master. Cette enquête permettra de vérifier si les compétences développées dans la formation correspondent à ce qui est exigé dans les postes où elles sont insérées et d'identifier, le cas échéant, les compétences manquantes.

Compte tenu du fait que les prises de position qui ont été adressées au président de la Commission Tripartite n'ont pas été distribuées aux membres, celui-ci propose que ce soit le groupe de travail, constitué lors de la dernière séance, qui se charge de faire la synthèse et que celle-ci soit envoyée aux membres. Les organisations qui n'ont pas encore envoyé leur prise de position peuvent le faire jusqu'à la fin du mois de décembre.

7. INFORMATION DE LA HES-SO

J. Coquoz livre les informations suivantes :

- La conception d'un système qualité pour la formation pratique, dont les travaux ont été annoncés lors de la dernière séance, a pris du retard. Les réflexions vont être reprises en 2013.
- La stratégie de recherche du domaine présentée lors d'une séance de la Commission Tripartite a été bien accueillie par la Présidence du Comité directeur de la HES-SO. Le domaine disposera en 2013 de CHF 3,4 Mios pour conduire les activités. Il va se doter également d'une structure de

conduite de la recherche qui remplacera l'actuel Institut de recherche en travail social. Un Conseil de la recherche se chargera d'assurer la direction de la recherche au sein du domaine et un Comité scientifique aura pour fonction d'assurer l'expertise des projets de recherche déposés. Le Comité scientifique sera composé de deux représentant-e-s des milieux professionnels qui devront être désigné-e-s par la Commission Tripartite. Le domaine devra encore définir deux axes de recherche prioritaires pour les quatre prochaines années.

- Le domaine Travail social a décidé de mandater la société Sélection & Conseils pour concevoir et faire passer les tests d'aptitudes personnelles servant à la régulation à l'admission au bachelors. Le Comité stratégique HES-S2 supervise les choix du domaine dans la mesure où c'est lui qui a la compétence de décider en matière de régulation. Les candidat-e-s à l'entrée en 2013 passeront leurs épreuves fin mai-début juin. Divers membres de la Commission Tripartite s'interrogent sur les effets de la régulation sur le profil des candidat-e-s et exprime la crainte d'une relative monoculture.
- L'Université d'été du travail social se déroulera en 2013 à la British Columbia University de Vancouver.
- Le SPAS a pris l'initiative de concevoir avec l'Université de Lausanne et le domaine Travail social une université d'été des professionnel-le-s de travail social qui durera une semaine chaque année sous une forme résidentielle. Cette initiative est soutenue par AvenirSocial, l'Artias et le GRAS. Un groupe de travail a été créé pour préparer la première édition prévue en septembre 2014.
- Le MAS en Action et politiques sociales n'a pas accueilli de nouveaux-elles candidat-e-s à la rentrée 2012. La disparition des subventions de la HES-SO dès 2013 a incité le Comité de pilotage à suspendre la réforme de la formation prévue et à reprendre une réflexion de fond sur le profil à donner à cette formation en regard du master consécutif et du MAS préparant à la direction des institutions.
- Le deuxième Colloque national des entreprises sociales d'insertion par l'économique (ESIE) s'est tenu à la HES-SO Valais Wallis à Sierre. Il a réuni plus de 150 personnes de toute la Suisse autour d'un programme très intéressant.

8. TOUR DE TABLE

Voici les informations données par les membres :

- L'AcoPraFor élabore une version 2 des recommandations à faire aux PF, qui prendra la forme d'une charte. Il est prévu de mettre cette version en consultation. Un membre de l'association a conçu un classeur d'outils utiles aux PF qu'il serait intéressant d'enrichir et de faire connaître pour alimenter une intelligence collective autour de l'exercice de cette fonction. L'AcoPraFor a enfin envoyé un questionnaire à ses membres pour s'enquérir des conditions de pratique des PF. Plus de 200 réponses sont venues en retour qui permettront de montrer la pratique existante.
- L'OrTra Santé-Social Vaud s'est constituée en association et elle est confrontée au difficile enjeu de devoir organiser les cours interentreprises pour les CFC, cours qui étaient jusque-là organisés par la FORs.
- AvenirSocial Vaud informe de l'ouverture d'une convention collective unique pour tous les personnels dans les institutions vaudoises. Se pose la question de la classification salariale des porteur-euse-s du titre de master en travail social. C. Guinard Dumas met à disposition deux documents de la Commission paritaire (annexes). AvenirSocial continue à avoir une grosse préoccupation au sujet des conditions des formations en emploi car les institutions n'engagent plus guère de tel-le-s étudiant-e-s. Par ailleurs, la Commission paritaire CCT est saisie régulièrement de recours déposés par des éducateur-trice-s contre le refus d'entrer en matière par leur institution pour le financement de la formation continue.
- ANTES a décidé d'investir l'argent des cotisations des membres dans l'organisation d'offres de perfectionnement. B. Geiser signale que des institutions neuchâteloises utilisent des apprenti-e-s ASE en dotation alors qu'elles/ils sont en formation.

- O. Grand informe que le fonds du domaine social créé par SavoirSocial a été constitué et il entre en vigueur avec force obligatoire. Une journée est prévue au début de l'année 2013 pour réfléchir sur la structure de collaboration entre SavoirSocial et les OrTras cantonales et sur la stratégie globale de SavoirSocial en matière de formation professionnelle. Il est possible que la SASSA soit invitée à cette occasion.
- C. Butscher fait part des soucis des directions d'institutions neuchâtelaises au sujet des contraintes budgétaires croissantes dans le canton.

9. DIVERS ET PROCHAINE SEANCE

En l'absence de divers, le président annonce que la prochaine séance de la Commission Tripartite est fixée :

Jeudi 28 mars 2013 dès 9h15 au Foyer du Servan à Lausanne

ANNEXES :

- Rapport du Président de la Commission Tripartite Romande
- Comptes 2011 de l'association Commission Tripartite
- Courrier de la Commission paritaire professionnelle des éducateurs sociaux
- Règles concernant la classification